



conseils en gestion de
patrimoine indépendants

des professionnels
qui s'engagent



Chambre
des indépendants
du patrimoine

Les conseils en

des professionnels libéraux au service de votre patrimoine



Les conseils en gestion de patrimoine indépendants exercent une activité libérale. Leur métier est d'assister, conseiller et guider celles et ceux, particuliers comme entreprises, qui désirent un éclairage sur l'organisation de leur patrimoine ou qui souhaitent investir.

Ils interviennent dans le cadre de consultations occasionnelles ou d'études globales. Ils apprécient les objectifs de leurs clients et les composantes de leur patrimoine. Après analyse, ils conseillent, en toute indépendance, la mise en œuvre de stratégies adaptées. Leur disponibilité et leur implication en font des partenaires privilégiés.

Les conseils en gestion de patrimoine indépendants se concentrent prioritairement sur la création, le développement et la transmission du patrimoine dans toutes ses composantes. Ils sollicitent, au besoin, d'autres professionnels libéraux, notaires, avocats ou experts comptables...

La relation de confiance, qui s'établit au fil du temps entre les conseils en gestion de patrimoine indépendants et leurs clients, est fondée sur la confidentialité et s'inscrit dans la durée.

des indépendants spécialistes du conseil



Généralistes du patrimoine, ils conseillent à leurs clients les stratégies d'investissement ou les produits les mieux adaptés. Ils leur offrent un service à haute valeur ajoutée permettant l'optimisation de leur patrimoine. Ne dépendant d'aucun réseau, banque ou compagnie d'assurance, les conseils en gestion de patrimoine indépendants ont la liberté de proposer, en toute objectivité, les solutions les plus adéquates.

Leur expertise s'exerce dans quatre secteurs d'activité :

- conseil en stratégie et organisation patrimoniale
- assurance : assurance-vie, prévoyance, retraite...
- valeurs mobilières et marché financier
- investissement immobilier et crédit

Leurs interventions peuvent être rémunérées sous la forme d'honoraires -dont les modalités sont précisées par une lettre de mission préalablement acceptée par le client- ou par une rémunération liée aux investissements.

Les conseils en gestion de patrimoine indépendants constituent aujourd'hui un vecteur avéré et crédible d'accès à l'investissement.

n gestion de patrimoine

une profession réglementée et structurée

Le métier de conseil en gestion de patrimoine indépendant est né d'initiatives personnelles, dans les années 70, et de la conviction des professionnels de la nécessité de proposer une alternative impartiale à l'offre traditionnelle des grands groupes financiers.

Dès 1978, ils fondent la première chambre syndicale des conseils en gestion de patrimoine, devenue depuis la Chambre des indépendants du patrimoine. Sa vocation est d'assurer la défense des intérêts de la profession, le développement du métier -dans une logique d'indépendance et de relations interprofessionnelles- et de constituer un label de référence, protecteur des épargnants.

Aujourd'hui, les conseils en gestion de patrimoine indépendants continuent à partager et promouvoir les mêmes valeurs, fondées sur le respect des intérêts du client et de la déontologie. Ils inscrivent leur métier dans une logique d'indépendance, de respect des règles professionnelles, de responsabilité et de professionnalisme.

180 000 familles font confiance aux 1300 conseils en gestion de patrimoine indépendants agréés par la Chambre, qui rassemble 70% des effectifs de la profession.

Depuis de nombreuses années, les épargnants français ont su profiter de cet accès privilégié à l'investissement. En 2003, ils ont confié à la profession près de 9 milliards d'Euros hors immobilier, soit près de 10% de la collecte globale.

La Chambre des indépendants du patrimoine est le syndicat représentatif de la profession.

■ une profession contrôlée



La Chambre des indépendants du patrimoine sélectionne et contrôle ses adhérents. Pour être conseil en gestion de patrimoine indépendant agréé, le professionnel doit présenter sa candidature à une commission d'admission.

Chacun des candidats fait l'objet d'une procédure normée de sélection et de contrôle qui permet de vérifier son honorabilité, sa compétence, ses pratiques et son respect des réglementations (cartes professionnelles, garanties financières et assurance responsabilité civile professionnelle).

Tout au long de son exercice, le professionnel agréé est contrôlé par les services de la Chambre, dans une logique de partage des compétences et de savoir-faire.

La Chambre des indépendants du patrimoine constitue ainsi un label de qualité et de sécurité. Elle permet d'identifier simplement parmi les professionnels installés, ceux qui adhèrent à ces valeurs, acceptent la logique de contrôle et assurent la responsabilité de leurs missions.

indépendants



■ une profession forte et reconnue



Par sa forte représentativité, la Chambre se voit reconnaître un véritable rôle de représentation et d'interface entre la profession et les pouvoirs publics.

Sur tous les sujets majeurs concernant la profession, elle porte les valeurs de ses adhérents. Compétence juridique appropriée, statut de conseiller en investissements financiers et de démarchage financier..., la Chambre est consultée et entendue.

La commission en charge de la réglementation agit pour promouvoir la profession et assurer la pérennité du statut de ses adhérents. La Chambre représente la profession au sein de la Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales

Tous les professionnels agréés par la Chambre bénéficient d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle performant. Cette garantie couvre toutes les activités du conseil en gestion de patrimoine et garantit les professionnels comme leurs collaborateurs.

En cas de conflit entre un professionnel et son client, les parties peuvent saisir la commission Arbitrage et Discipline de la Chambre.

■ une profession au coeur de l'environnement économique



Depuis l'origine, un certain nombre d'acteurs du marché (banques, assurances, gérants, promoteurs immobiliers...) ont choisi d'accompagner le développement de la profession dans le cadre de partenariats de qualité.

Ces partenariats, sans concession pour leur indépendance, ont permis aux conseils en gestion de patrimoine indépendants de développer des solutions originales et "sur-mesure" pour leurs clients.

Depuis les 10 dernières années, ces professionnels ont ainsi contribué à "révolutionner" le monde des produits financiers :

- en favorisant le développement des contrats en unité de compte,
- en permettant une forte diminution des frais globalement prélevés sur les produits,
- en appuyant la création des concepts "multi-gestionnaires" en banque et assurance,
- en améliorant l'information délivrée aux clients...



10, rue de la Pépinière - 75008 Paris

Tél. 01 44 69 88 88

Fax 01 44 69 88 81

Email : info@independants-patrimoine.fr

Web : www.independants-patrimoine.fr